

BILLET D'HUMEUR

Nous voilà devant un paradoxe; promouvoir la diversité des réponses éducatives face aux besoins des jeunes que nous accueillons, tout en répondant aux exigences de nos mandants de définir clairement nos prestations. Le tout dans un contexte d'un manque chronique de places dans nos foyers nous obligeant à accueillir les jeunes selon une logique de liste d'attente basée sur l'ancienneté.

Par ailleurs, les différentes actions éducatives ambulatoires qui sont apparues

ces dernières années ont radicalement changé le profil des jeunes que nous accueillons en foyer, et bien évidemment ont remodelé les réponses à leurs besoins.

Aujourd'hui, nous sommes obligés de définir clairement la ligne éducative de nos foyers, d'accueillir les jeunes selon une logique qui n'est pas celle de l'adéquation de notre offre, et de répondre à des besoins qui peuvent être incompatibles avec l'accueil en groupe...

Voilà donc un contexte qui nous oblige à une belle gymnastique. Mais vous verrez dans ce numéro, qu'une nouvelle fois les acteurs du monde éducatif parviennent à tenter des nouvelles approches, à réfléchir, s'adapter et on ne peut que s'en réjouir!

Reste à espérer que l'ensemble de notre société soit prêt à cette adaptation: il en va de l'avenir de ces jeunes et plus globalement de nous tous!

Cédric Bernard

SOMMAIRE DU N° 16 / DÉCEMBRE 2022

Editorial	page 2	Vous avez-dit HybridProject? Face aux paradoxes de l'école inclusive...	pages 4-5	Répondre à la diversité par la communication	page 7
Nouvelles de la CLES	pages 2-3	Aemo de crise et l'Aemo avec hébergement: des prestations souples pour mieux répondre aux besoins	pages 6	Le respect de la diversité: un droit de l'enfant fondamental	page 8
Encadrer l'individualité: un équilibre délicat	pages 3-4				

EDITORIAL

Le travail éducatif avec les mineurs et plein de paradoxes, c'est une évidence. Ce numéro 16 de Perspectives part d'un constat : le public des enfants confié est de plus en plus diversifié : milieu culturel, motifs de placements, besoins spécifiques de l'individu, chaque jeune arrive avec son bagage. Paradoxalement, les systèmes de protection tendent vers une standardisation de l'offre, pour des motifs économiques, pratiques, politiques, etc. Alors que l'expérience démontre qu'il faudrait

pouvoir privilégier une réelle souplesse dans la définition de la mesure de protection la plus adéquate, ou parfois oser de la prise de risque, la société renvoie une demande de contrôle et de sécurité. Et lorsque les écarts, les erreurs ou les projets un peu trop hors cadre sont médiatisés, le retour de bâton ne se fait pas attendre...

La diversité est aujourd'hui au cœur de nombreux combats : mixité, genre, handicap, origines, cette

revendication d'un droit à la différence (mais qui plaide en même temps pour un droit à l'égalité) occupe des débats contemporains plus ou moins brûlants. Elle mérite toutefois une plus grande attention lorsqu'il s'agit d'accompagner les jeunes dans des mesures de placement sensée précisément répondre à leurs besoins individuels et évolutifs.

NOUVELLES DE LA CLES

Rencontre annuelle OFJ - Le 21 septembre 2022, et pour la cinquième année consécutive, la CLES a rencontré Mesdames Beatrice Kalbermatter et Giorgia Pancaldi de l'Unité d'exécution des peines et mesures à l'Office fédérale de la justice à Berne, unité en charge des subventions d'exploitation aux établissements d'éducation pour mineurs et jeunes adultes. Cette plateforme de discussion OFJ/CLES permet à chacune et chacun de partager sur les réalités de terrain des différents cantons latins et suscite toujours l'intérêt des participants.

En présence de 13 membres de la CLES, nous avons abordé en premier lieu la reconnaissance des diplômes ES pour l'éducation de la petite enfance, l'animation ou encore les maîtres socio-professionnels. Pouvoir compter sur ces différentes professions dans nos dotations éducatives permettrait de développer de la complémentarité professionnelle et de la multidisciplinarité, conditions devenues indispensables à l'accompagnement toujours plus complexe des jeunes accueillis dans les foyers éducatifs. Nous avons aussi évoqué la possibilité d'engager des infirmier-ères en pédopsychiatrie pour favoriser la pluridisciplinarité professionnelle. L'OFJ souhaite édicter des directives qui vont dans le sens de cette reconnaissance.

L'hétérogénéité des pratiques concernant les veilles de nuit a été questionnée,

suite à une enquête faite par la CLES dans les institutions membres. Les résultats ne nous ont pas permis de dégager des grandes lignes générales des pratiques des veilles dans les institutions romandes. Considéré par l'OFJ comme un temps fort, il a été proposé à la CLES de travailler sur un document qui serait force de propositions concernant les besoins pédagogiques et sécuritaires des enfants durant la nuit. La CLES s'est engagée à proposer pour l'année prochaine un guide des bonnes pratiques en matière de veille de nuit.

Nous avons également abordé deux autres thèmes: les concepts en matière de prévention des abus sexuels en institution et les droits de recours. Ces thèmes seront repris lors de nos prochaines rencontres et remis à l'ordre du jour lors de notre prochaine rencontre avec l'OFJ l'année prochaine.

de cours (comme les troubles de l'attachement ou les neurosciences) ont fait l'objet d'une discussion courtoise, mais sans détour. La présence de Mme B. Kalbermatter de l'OFJ et de Jessica Pierobon d'INTEGRAS a été fortement appréciée. Même si cette séance n'a rien révolutionné, force est de constater qu'il nous faudra continuer d'insister au nom des besoins des jeunes sur le terrain.

CLES 2023

Dans les prochaines séances de la CLES, je souhaite amener le problème de la violence en institution sous toutes ces formes. Comment assurer la sécurité des jeunes placés et des professionnels sans le recours systématique à l'exclusion qui ne fait que reporter le problème plus loin? Comment mettre en place des accompagnements éducatifs et médico-sociaux qui permettent aux auteurs de violence de faire résilience et de calmer leur rage orientée sur eux-mêmes ou sur les autres? Comment accompagner les collaborateurs pour mieux comprendre les mécanismes et les enjeux de survie cachés derrière les agressions verbales et physiques, dans toutes les strates institutionnelles? Et surtout, comment mobiliser et collaborer avec nos autorités sociales, juridiques médicales et politiques pour favoriser la mise en place d'accompagnements « psycho-éducatifs » tenant compte de la réalité de nos jeunes abimés par les maltraitances et qui ont, pour certains, développés

Changements au sein du comité de rédaction de PERSPECTIVES.

Embarqué dans cette aventure éditoriale dès son lancement en 2015, Cédric Bernard quitte le Comité de rédaction de Perspectives; ce dernier, ainsi que les membres de la CLES, remercient chaleureusement Cédric pour la qualité de son engagement sans faille tout au long de ces années! Le comité de rédaction est aujourd'hui composé de: Hervé Boéchat, chef d'édition, André Burgdorfer (La Fontanelle-VS) et Claudia Matti (Fondation Sainte-Famille-VD).

Formation

Il y a quelques mois, nous avons rencontré les quatre responsables de filières de la HES-SO de Genève, Fribourg, du Valais et du canton de Vaud. La responsabilité de la formation relève à la fois de l'initiative individuelle (formation continue), du soutien institutionnel (cours internes) et de l'offre des écoles HES ou ES en travail social. La distance constatée ces dernières années entre les terrains professionnels et les HES, l'académisation des écoles HES et l'absence d'approfondissement de certains conte-

comme seule réponse de survie la violence actée? Affaire à suivre!

La formation des travailleurs sociaux, les veilles de nuit, la reconnaissance des diplômés ES, la prévention des abus sexuels en milieu institutionnel ou encore le droit de recours sont des thèmes

importants qui seront repris dans les différents sous-groupe de travail ces prochains mois à la CLES. Nous continuerons de mettre toutes nos compétences, notre expérience et notre énergie pour répondre aux exigences d'accueil de mineurs placés hors de leur milieu familial. Un grand merci aux membres de

la CLES pour leur engagement et leur travail au sein de ce groupe, et bonne fin d'année à toutes et tous.

Olivier Mottier, Co-président

ENCADRER L'INDIVIDUALITÉ : UN ÉQUILIBRE DÉLICAT

Récemment, lors d'une visite en vue de son placement, un jeune nous confiait en aparté « *ma mère ne me fixe aucun cadre, mon père est absent et cela fait des mois que je me donne des claques pour tenir les horaires et les exigences de l'école; mais là, je n'en peux plus et je décroche. J'ai pas envie de venir à votre foyer mais en même temps, je sais que c'est là que je devrais être. Franchement, c'est quand même pas à moi de décider de ce placement, c'est le rôle des adultes, non ?* ».

L'éducation contemporaine s'applique à éviter la brusquerie et il est déployé des trésors d'ingéniosité et d'énergie pour éviter d'imposer un « non » ou une frustration à nos enfants, comme si des séquelles psychologiques pouvaient en découler. Pourtant, l'enfant qui n'a pas appris à gérer la contrariété dès son plus jeune âge manque une étape importante du processus de socialisation. Cet apprentissage est beaucoup plus douloureux et complexe à l'adolescence.

Dans le livre « *Les nouvelles personnalités difficiles* », Christophe André et François Lelord expliquent : « *La fréquence des personnalités narcissiques semble augmenter d'après de nombreuses études. L'autorité traditionnelle, en particulier dans l'éducation, avait tendance à écraser les tempéraments à l'estime de soi fragile, et trop enclins au sentiment de culpabilité. Le recul de l'autorité leur permet aujourd'hui de mieux s'épanouir, mais a libéré un peu plus les personnalités qui avaient déjà tendance à enfreindre les règles de la vie en société, que ce soit en famille, au travail, dans la rue et aux urgences* ».

En quelques décennies, l'individualisme s'est renforcé, priorisant les besoins et les droits individuels au détriment de ceux de la collectivité. Ce mouvement a facilité le processus d'individuation, fondamental chez l'être humain, particulièrement à l'adolescence. Mais l'individuation n'a de sens que si la personne reste connectée à un groupe, à défaut de quoi elle risque de développer un comportement excessivement égocentrique pouvant conduire à des agissements antisociaux ou à une absence d'empathie. Cela peut aussi me-

ner à un repli sur soi, à la perte de sens et au dégoût de la vie.

Si les courants idéologiques actuels ont permis de libérer nos enfants de l'écrasement de leurs personnalités auparavant souvent sacrifiées au profit du groupe, nous devons reconnaître en toute humilité qu'ils ont aussi leurs défauts, en fragilisant notamment la confiance en soi. C'est particulièrement frappant chez les adolescents-e-s. Ainsi, en évitant par toutes sortes de mesures de les exposer à des risques, on veut les protéger de traumatismes. On sous-entend qu'elles ou ils sont incapables de se confronter à la vraie réalité et on les empêche de vivre des expériences qui leur permettraient de prendre confiance en eux. Quant aux normes autoritaires, elles ont été remplacées par des injonctions chargées d'attentes telles que « *vis*

ta vie, tu peux choisir, profite, fais les bons choix, sois épanoui, montre-moi que tu es heureux, j'en ai besoin pour me rassurer ». Certaines de ces injonctions peuvent à elles seules créer un état d'anxiété, car l'enfant va s'inquiéter de faire le meilleur choix pour réussir à parvenir à l'épanouissement promis et pour éviter de décevoir des attentes.

À La Fontanelle, nous accueillons des adolescent-e-s en panne dans leur projet de formation et en conflit sur leur lieu de vie. Tout leur a déjà été dit et expliqué maintes fois sur le chemin à suivre pour s'en sortir. Lorsque nous insistons avec ces messages raisonnables, il est fréquent d'observer une aggravation de leurs comportements. Face à cette escalade, nous cherchons à pratiquer l'inverse du bon sens, à travers des réponses contraires à celles qui ont



été entendues jusque-là. S'il n'est pas miraculeux, l'outil est salutaire pour sortir de l'impuissance. Jean-Jacques Wittezaele, le fondateur du centre européen de ce modèle, nommé systémique stratégique, explique comment une interaction peut conduire à des comportements déviants, voire à la maladie. Sa grille de lecture amène un éclairage instructif et interpellant sur les diagnostics divers et variés posés sur les jeunes qui ne parviennent pas à s'intégrer [si vous souhaitez en savoir plus, retrouvez la vidéo de sa conférence sur notre site <https://lafontanelle.ch/fr/>, sous la rubrique *nous proposons aussi*].

Finalement, avec ces jeunes « incapables », nous avons beau nous réinventer en permanence, nous ne nous passerons jamais de l'irremplaçable thérapie au quotidien, basée sur le « faire et être avec ». Avec un regard à la fois ferme et bienveillant, nous les emmenons vers des expériences émotionnellement correctrices, les aidons à traverser les tempêtes, à se sentir vivants et fiers de se relever. Le *vivre avec* intégré à une dynamique de groupe permet de travailler à un meilleur équilibre de l'égoïsme et de l'ouverture aux autres, ainsi qu'au développement de l'empathie. Cette approche demande

aux éducateurs-trices une grande implication personnelle, les invite à se laisser toucher et parfois malmener sur le plan émotionnel et de leurs valeurs, mais elle répond généralement précisément à ce que recherchent les jeunes lorsqu'ils nous provoquent : un besoin pressant d'authenticité.

André Burgdorfer
Directeur de La Fontanelle

VOUS AVEZ-DIT HYBRIDPROJECT ? FACE AUX PARADOXES DE L'ÉCOLE INCLUSIVE...

« *Les mots ont le pouvoir qu'on leur donne* », sous-titre de la dernière œuvre d'Amélie Nothomb, indique que les mots, créations sociétales au même titre que créateurs de société, sont autant de miroirs, chacun porteur de l'effet pygmalion. Mais qu'en est-il des paradoxes, oxymores, litotes et autres euphémismes ? Lancé en mai 2022, *HybridProject* (HP) est né sur la base d'une demande urgente de la DGEO et de la DGEJ, en partenariat avec les directions d'écoles et de l'Association Sainte Famille, HP offre un suivi scolaire et éducatif pour des élèves « déscolarisés ou en passe de l'être ».

Que penser de cet amalgame aux consonances anglophones : initiative prometteuse ou prototypique, ancrée dans la dure réalité du terrain ou passerelle flottante ? Dans un monde éducatif où les diversités culturelles et les diversités de besoins (nées d'une interpénétration des populations et de leurs systèmes de pensée et modes de vie, mais également des défis sociaux dus aux technologies 2.0) s'opposent aux besoins de standardisation éducative imposés par une économie globalisante et toujours plus capitaliste, *HybridProject* tente de relier ces deux extrêmes. En effet, lorsque les formes d'altération de l'attention, les dyslexies, dysorthographies, dysphasies, dysgraphies, dyspraxies, dyscalculies... s'additionnent aux difficultés socio-familiales et rencontrent les affres des soucis économiques et médicaux, qu'est-ce que l'école, institution au combien complexe, imposante, ankylosée, voire rigide, peut proposer ? Depuis Salamanca 1994, l'école inclusive¹ promue par l'UNESCO est le maître-mot des systèmes scolaires de 145 pays signataires² et *HybridProject* se présente comme dernier filet de sécurité tendu par la DGEO/DGEJ pour des élèves en mauvaise passe, tant scolaire que personnelle.

Ainsi, pointées du doigt à juste titre, les difficultés diverses des jeunes sont taclées par des mesures porteuses qui, à l'image du Concept 360, avancé par le Canton de Vaud³, peuvent toutefois s'égarer dans un manque de planification en amont entre enseignants ordinaires et spécialisés. Ainsi, les réalités du terrain prouvent que les synergies provenant le plus souvent d'une co-intervention⁴ manquent souvent d'efficacité. Premièrement les enseignants spécialisés se voient dans la majorité des cas confinés à un rôle de subordination et jouent davantage les assistants. De plus, les possibles dysfonctionnements lors de la gestion des élèves au comportement difficile ou encore des évaluations peuvent entacher les relations professionnelles et créer tensions et stress. Par ailleurs, ces mesures se heurtent à une majorité d'élèves qui ne les appréhendent que comme des opportunités d'évitement face aux difficultés, notamment par un absentéisme accru ou de plus grands soucis de discipline⁵. Enfin, la vision péjorative que portent certains parents sur l'éventualité pour leurs enfants d'être stigmatisés au sein même de l'école entraîne le refus d'un suivi possiblement bénéfique. Sans rentrer dans une analyse de l'efficacité (ou de son absence) de la

mise en place d'une si belle idéologie, il est clair que les cas des élèves aux besoins particuliers les plus drastiques ne peuvent pas être pris en charge par un système éducatif qui somme toute s'adresse de manière inhérente au plus grand nombre. Comment le macro peut-il donc répondre aux attentes et aux besoins du micro ?

C'est face à ce challenge qu'*HybridProject* prend tout son sens : répondre de façon individualisée à des élèves aux myriades de difficultés et aux parcours de vie hors sentiers-battus, hors reconnaissance sociale, dans le but de les (re)diriger vers un enseignement si ce n'est ordinaire, vers des solutions leur offrant des options de formation à long terme.

Situé tout près de la gare de Renens, dans les tous nouveaux bâtiments d'un pôle économique récemment érigé, espace à la fois vibrant et pluriculturel, à deux minutes du GYRE et à quelques arrêts de l'UNIL et de l'EPFL, *HybridProject* accueille à ce jour quatre élèves (une fille, trois garçons) âgés de 11 à 13 ans, trois enseignants et quatre éducateurs. Ici, le leitmotiv HP marie patience et bienveillance. Enseignants et éducateurs offrent aux élèves un

espace ou enseignements individualisés se conjuguent avec encadrement éducatif et ludique. Face à des élèves aux énergies souvent incontrôlées, aux attitudes violentes avérées, HP s'élève en havre de paix et de compréhension, en soupape de sécurité canalisatrice, où ceux-ci peuvent s'exprimer tant au sujet de leurs projets que de leurs

angoisses, décompresser face à leurs âpres parcours, déborder langagièrement ou comportementalement sans pour autant manquer de bénéficier de la possibilité d'un retour progressif en classe, ou vers une offre de formation sur mesure. Quel défi et quel apprentissage pour les enseignants « ordinaires » que nous sommes!

Structure éminemment inédite, n'ayant pas encore passé son premier printemps, *HybridProject* se positionne en méso-solution, solution intermédiaire, flexible et personnalisée, pour les élèves cumulant obstacles et difficultés comportementales et sociales, mais, dont les potentiels scolaire et cognitifs restent encourageants. Nous souhaitons à cette belle initiative de micro-école qu'elle se pérennise et que ses valeurs de main tendue et de cœur ouvert s'accroissent afin de multiplier les chances de retour à une certaine normalité scolaire et affective pour nos jeunes en souffrance. En d'autres « mots », que l'*HybridProject* devienne *doxa*, qui sait, un *HybridInstitute*.

*Pascal Norek et Wilson Gomes
Enseignants à HybridProject*

1. Ainscow, M., & César, M. (2006). Inclusive education ten years after Salamanca: Setting the agenda. *European Journal of Psychology of Education*, p. 231.
2. Lovrini, B. (2018). UNESCO Global Report Re1 Shaping Cultural Policies. *Advancing Creativity for Development*. *Croatian International Relations Review*, 24(82), 134-137.
3. Bonvin, F. (2021, octobre). Quand le Concept 360° engage l'école vaudoise dans une visée inclusive: Quelle logique de catégorisation et conceptions de l'accessibilité? Communication présentée au XVIIe Congrès international de l'ARIC: L'interculturel par temps de crises, Nice, France.
4. Tremblay, P. (2010). Co-mentorat entre professionnels de l'enseignement ordinaire et spécialisé dans le cadre de dispositifs de co-intervention/coenseignement. *Éducation et formation*, 77-83.
5. Hang, Q., & Rabren, K. (2009). An examination of co-teaching: Perspectives and efficacy indicators. *Remedial and Special Education*, 30(5), 259-268.



AEMO DE CRISE ET L'AEMO AVEC HÉBERGEMENT: DES PRESTATIONS SOUPLES POUR MIEUX RÉPONDRE AUX BESOINS

Nous constatons depuis plusieurs années une complexification des problématiques rencontrées par les familles, ce qui oblige tant les professionnels du terrain que les politiques à se réinventer et à proposer de nouvelles pistes pour tenter de répondre au plus près aux besoins constatés.

C'est ainsi qu'en 2018 a vu le jour une nouvelle prestation à Genève avec le développement de l'Aemo de crise (Action Educative en Milieu Ouvert, soit une intervention à domicile). Si en premier lieu, cette nouvelle prestation devait répondre et endiguer l'explosion des hospitalisations sociales (mise en protection d'un·e mineur·e en milieu hospitalier faute de place en foyer d'accueil d'urgence) et limiter les placements dans l'urgence, l'Aemo de crise n'a cessé de se développer depuis. Un budget supplémentaire a ainsi été octroyé en 2022 pour l'ouverture de deux postes supplémentaires.



© Photo by Brandon Nelson on Unsplash

Cette prestation est actionnée à la demande du Service de Protection des Mineurs (SPMi) dans des situations présentant un risque pour les mineurs et/ou leur famille, mais ne nécessitant pas, à priori, un placement. La prestation se met en œuvre dans les 24 heures suivant la réception de la demande et prévoit une intervention intensive (entre 10 et 12 heures hebdomadaires) sur une durée d'un mois. L'éducateur·trice intervient donc directement au sein de la famille dans le moment de crise qu'elle traverse pour apaiser celle-ci et en comprendre l'origine. Par cette intervention intensive, pour laquelle la famille doit être demandeuse, une prise de recul devient possible et des espaces de réflexion, d'écoute et de possibilités de « faire autrement » émergent. Au terme de l'intervention, le bilan écrit mettra en évidence les problématiques observées et identifiées également par la famille, ainsi que des pistes de travail pour le court et le long terme. C'est ensuite au SPMi, avec la famille, d'évaluer comment mettre en œuvre les recommandations qui auront été posées, et de trouver « le bon outil » pour accompagner les changements nécessaires au bon développement de l'enfant.

Dans le cadre du travail de l'Aemo, mais aussi dans les constats établis dans le contexte des travaux de révision du dispositif de protection de l'Enfant à Genève (projet HARPEJ), il a pu être mis en évidence que les processus d'évolution des familles manquaient d'un outil permettant un espace de respiration, une prise de distance, sans devoir passer par un placement. C'est dans ce contexte que les autorités ont débloqué un budget de CHF 310'000.- en 2022, pour créer l'Aemo avec hébergement (AemoH) ou accueil temporaire. Outil mis en œuvre à l'initiative de l'éducateur·trice travaillant en ambulatoire, à disposition tant de l'Aemo Genève que de la nouvelle équipe Protection Accompagnement Judiciaire du SPMi (PAJ), le dispositif prévoit l'accueil d'un·e mineur pour une durée maximale de 72 heures dans un foyer.

Cette prise de distance fait l'objet d'un engagement de chaque membre de la famille, les parents restant les répondants de leur enfant. L'éducateur·trice continue son intervention auprès de la famille autour des objectifs initiaux posés dans le cadre de l'Aemo, mais également sur la base d'objectifs particuliers posés d'entente avec la famille pour la mise en action de ce nouvel outil. Ce dernier devrait offrir une soupape pour les familles n'ayant pas de réseau personnel pouvant jouer ce rôle de tiers accueillant, et ainsi éviter un accroissement des tensions au sein de la famille qui pourraient conduire à d'autres conséquences. L'éducateur·trice AEMO/PAJ reste « aux commandes » de son intervention et peut trouver, par cet outil, une possibilité de travailler plus sereinement dans un climat de tension, sans devoir porter une responsabilité dans le cas d'un éventuel passage à l'acte. Nous parions sur le fait que cet outil existant depuis le mois d'octobre va également limiter les placements dans l'urgence.

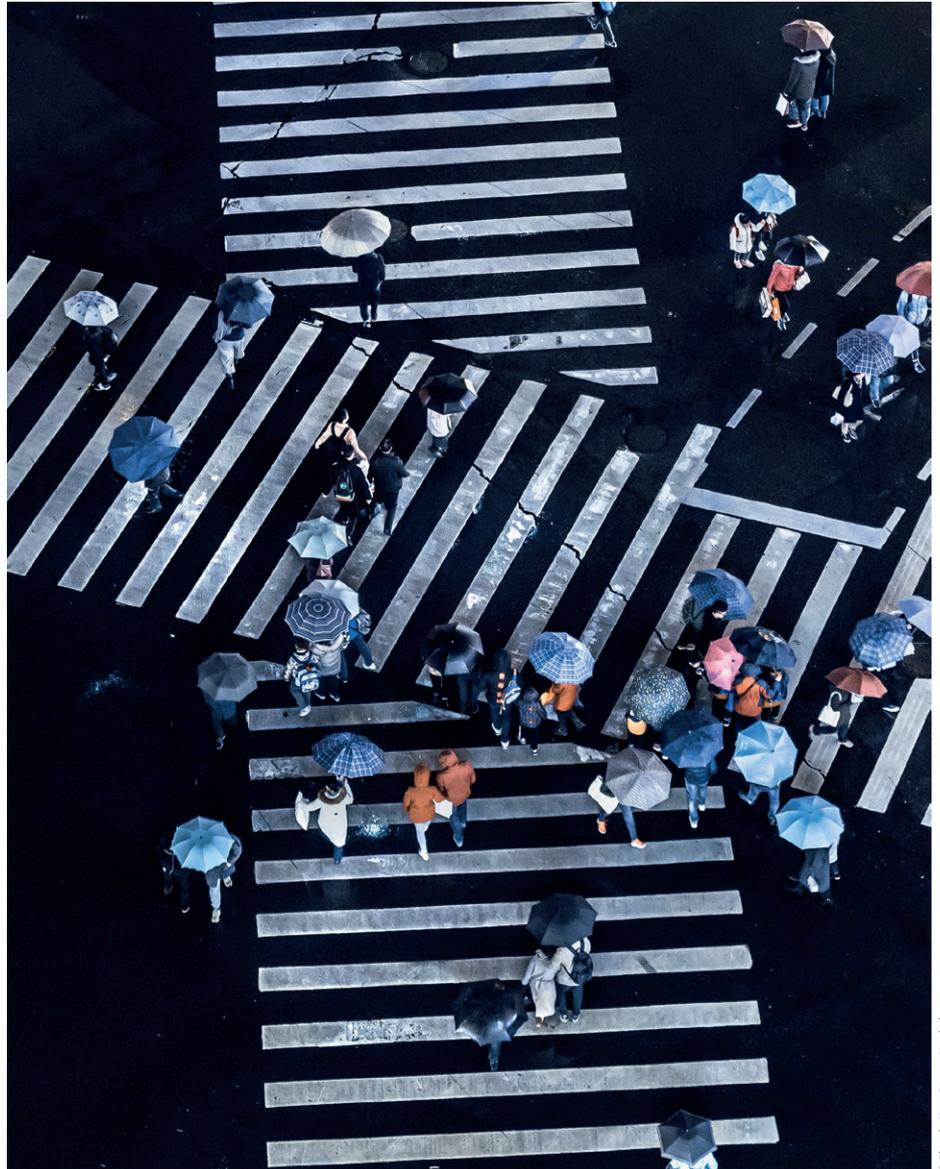
*Sybille Gallandat Crevoiserat
et Marco Danesin
Directrice et Directeur-adjoint
AEMO FOJ*

RÉPONDRE À LA DIVERSITÉ PAR LA COMMUNICATION

La fonction du « controlling » est exercée par un « état payeur » sur une institution, mais celle-ci garde sa souveraineté : tel est le contexte, le paradoxe peut-être, mais dans tous les cas le défi, pour maintenir une prise en charge individualisée et de qualité pour les bénéficiaires, pour notre jeunesse. Le problème est posé, les enjeux sont connus, mais en même temps, la réponse se veut et se doit d'être pluridimensionnelle : que faire et comment s'y prendre en maintenant la mission qui est la nôtre ? Car il s'agit bien de cela : accompagner un-e jeune dans son difficile parcours de vie, souvent instable et chaotique, à l'aide de moyens strictement encadrés par la norme.

De notre pratique, tout débute par le choix et l'orientation des besoins du bénéficiaire. Sans faire de démagogie, il en va de son évolution, de son bien-être et de la réussite de ses objectifs sur des chemins longs et semés d'embûches. Dès lors, pourquoi ne pas faire simple ? Pourquoi ne pas aborder les questions tortueuses du prix de la qualité pour le jeune ? La fonction de controlling sera au cœur des réflexions, par l'évaluation des moyens nécessaires et la définition des objectifs centrés sur le bénéficiaire.

Tout d'abord les structures institutionnelles : bateau immense, pensé et réfléchi pour un développement continu, géré par des ressources humaines, éducatives et administratives, et coloré par des courants « philo-éducatifs » de tous bords pour viser une bienveillance sans reproches. Pour reprendre la phrase de Derek Bok : « *Si vous pensez que l'éducation coûte cher, essayez l'ignorance !* ». Dans les structures où nous apportons contributions (les limites financières sont bien réelles) et échanges, où l'on fait fonctionner défiance et projets, demeure un objectif commun : une âme de soutien inconditionnel et d'humanisme qui nous touchent à chaque pas et à chaque situation. Le contact et le respect de nos missions communes, somme toute très diverses quant à leur application, nous demandent de maintenir un langage, un contact et un brin de sens des réalités, sans jamais douter des probables améliorations. Si l'institution se dit à taille humaine, les services de l'Etat le doivent également. La pratique veut que nous soyons sollicités pour des demandes financières coûteuses et dont les « bénéfiques » ne se mesureront pas immédiatement, ou du moins que de manière partielle. Nous choisissons dès lors de comprendre, d'analyser et de mettre des moyens (plus ou moins limités) et d'éviter que la discussion ne tourne à un possible échec, car « c'est déjà trop cher ». En cela, le maintien de la taille humaine semble prédominant et l'interlocuteur direct (du directeur de foyer à l'État) demeure essentielle. C'est



© Photo by Xuan Ding on Unsplash

un numéro d'équilibrisme en termes de soutien, de négociations, de refus et de « remodelage » de projet. Le téléphone, le courriel, l'échange en aparté autour d'une autre problématique, le retour des partenaires du terrain sont des ressources naturelles. Encore faut-il les entendre : si la pyramide de l'information passe par une certaine verticalité, elle doit surtout passer par le prisme des missions de chacun. Si la réception du problème n'est pas actée, il s'agira de poursuivre jusqu'à ce que ... le changement soit possible. Nous actons

dès lors le « prix » à payer (avec ses inconvénients) d'une communication et d'un accès direct à tous les étages de la pyramide décisionnelle, sous peine d'un effritement des structures qui n'aura finalement aucun sens pour le jeune en difficulté. Tout cela dans un « joyeux » mélange de progression et de coûts !

Jean-François Güntern
Responsable des projets pédagogiques
des institutions,
Service cantonal de la Jeunesse, Valais

LE RESPECT DE LA DIVERSITÉ : UN DROIT DE L'ENFANT FONDAMENTAL

Comme l'illustrent les différentes contributions à ce numéro de *Perspectives*, la nécessité d'offrir des réponses qui puissent être au plus près des besoins individuels de chaque enfant soulève, une fois encore, des questions complexes en termes organisationnels, budgétaires, politiques, etc. S'il convient de faire preuve d'un certain pragmatisme dans la mise en œuvre de solutions personnalisées, il n'en demeure pas moins que toute décision est sensée être guidée par les principes fondamentaux de la Convention relative aux Droits de l'Enfant, en particulier son article 2 instituant le principe de non-discrimination.

Le simple fait que la non-discrimination soit le second article de la CDE (juste après la définition de l'enfant), illustre bien la place essentielle de ce principe, considéré d'ailleurs comme l'un des

quatre piliers du texte onusien (avec l'intérêt supérieur, la protection et la participation). Il s'agit en fait d'un fondement de tous les textes relatifs aux Droits de l'Homme, qui doit être compris comme « *toute distinction, exclusion, restriction ou préférence fondée notamment sur la race, la couleur, le sexe, la langue, la religion, les opinions politiques ou autres, l'origine nationale ou sociale, la fortune, la naissance ou toute autre situation, et ayant pour effet ou pour but de compromettre ou de détruire la reconnaissance, la jouissance ou l'exercice par tous, dans des conditions d'égalité, de l'ensemble des droits de l'homme et des libertés fondamentales* » [Comité des droits de l'homme, Observation générale n° 18].

Dans le cadre plus spécifique des mesures de protection de l'enfant, les Lignes Directrices des Nations Unies

soulignent qu'« *au moment de définir la forme de protection la plus appropriée, il convient de tenir compte, au cas par cas, de la diversité et de la disparité des enfants non accompagnés ou séparés, comme l'origine ethnique, les origines migratoires ou la diversité culturelle et religieuse* » [§ 142].

Le guide de mise en œuvre des Lignes Directrices ajoute qu'en matière de politique publique, il convient d'« *assurer la participation et l'inclusion de tous les enfants et leurs familles ainsi que leur accès aux services, quel que soit leur statut ou leurs circonstances et sans discrimination ou stigmatisation. Ceci comprend: la pauvreté, l'origine ethnique, la religion, le sexe, le handicap mental et physique, le VIH/SIDA et autres maladies graves qu'elles soient physiques ou mentales, la naissance hors mariage et la stigmatisation socio-économique* » [En marche vers la mise en œuvre des Lignes directrices relatives à la protection de remplacement pour les enfants, p. 49].

Les « grands principes » paraissent souvent trop éloignés des réalités de terrain pour en reconnaître leur utilité, mais il faut toujours se souvenir que les textes évoqués plus haut font intégralement partie de l'ordre juridique suisse, et qu'ils ont donc une force contraignante, directe ou indirecte, qui peut être invoquée pour défendre une décision particulière. Ouvrir une nouvelle prestation, créer des conditions d'accueil spécifiques à une situation individuelle, engager des professionnels dotés de compétences pointues, tout cela exige une argumentation complète face aux interlocuteurs décisionnels. Dans ce processus, il peut souvent être pertinent de rappeler que la mise en œuvre d'offres adaptées n'est pas seulement une nécessité du point de vue de l'enfant bénéficiaire, mais également une obligation légale face aux engagements internationaux de notre pays.

Hervé Boéchat
Expert indépendant



L'ÉQUIPE DE RÉDACTION DE PERSPECTIVES VOUS
SOUHAITE DE BELLES FÊTES DE FIN D'ANNÉE !

PRATIQUES
INNOVANTES
EN ÉDUCATION
SOCIALE

PERSPECTIVES

CLES – Commission latine pour l'éducation sociale
Revue publiée grâce au soutien de la Fondation Pierre Mercier

P/M

fondation

PIERRE MERCIER

Equipe de rédaction:
Hervé Boéchat, rédacteur en chef
Cécile Bernard
André Burgliorfer
Claudia Matti
Dessin: Debutime
Graphisme: Didier Oberson
Impression 250 exemplaires:
Flyerline Schweiz AG